

# La force des s@ges

Bulletin électronique mensuel de l'AQDR – Mars 2014 - N° 85

Le tour de l'actualité aînée en quelques clics

## Le drame de l'Isle-Verte

### Plusieurs réactions, plusieurs questions

De Davos, où elle participe au Forum économique mondial, la Première ministre Pauline Marois a exprimé son amitié, sa solidarité et ses condoléances aux familles touchées par l'incendie de la Résidence du Havre à L'Isle-Verte, dans le Bas-Saint-Laurent.

Le feu a ravagé la résidence pour aînés dans la nuit du 22 au 23 janvier. Le bilan risque d'être lourd, comme l'a reconnu le Premier ministre Stephen Harper. «*On peut garder un peu d'espoir, mais la réalité indique des pertes de vies considérables*», a-t-il indiqué d'Amman, en Jordanie, où il est en visite officielle. La [suite](#) dans *La Presse*.

**Des résidences pour aînés sans employés la nuit (réaction de l'AQDR, [La Presse](#))**

**Les aînés paient de leur vie pour les compressions (réaction de l'AQDR, [Journal de Montréal](#))**

Résidences pour aînés: des normes trop peu sévères ([La Presse](#))

Le ministre Hébert préoccupé par la question des gicleurs dans les résidences ([Radio-Canada](#))

Incendie à L'Isle-Verte : y a-t-il deux catégories de personnes aînées, se demande le RPCU? Lire le [communiqué](#).

Les employés demandent plus d'effectifs la nuit ([La Presse](#))

Hivon: la Résidence du Havre faisait «plus que le minimum requis» ([La Presse](#))

Résidences: Hébert voulait assouplir les normes de sécurité ([La Presse](#))



Normes de sécurité: après Hébert, son sous-ministre s'excuse ([La Presse](#))  
 Carte interactive des résidences privées pour aînés au Québec ([La Presse](#))  
 Sécurité pour les aînés: le PLQ ne veut pas nuire aux petites résidences ([La Presse](#))  
 Vingt-cinq CHSLD sans gicleur au Québec ([La Presse](#))  
 Ressources intermédiaires pour aînés: ni inspection, ni gicleurs ([La Presse](#))  
 Plus de 1 100 résidences privées pour aînés sans gicleur ([La Presse](#))  
 Résidences pour aînés: discordes entre deux ministères à Québec ([La Presse](#))  
 Résidences: le Protecteur du citoyen contre le règlement de Hébert ([La Presse](#))  
 Québec: le profit, la déréglementation et la tragédie à l'Isle-Verte ([Mondialisation](#))  
 Terre de nos aïeux, chronique de Stéphane Laporte ([La Presse](#))  
 Jacques Proulx craint la concentration des aînés dans les grands centres ([La Tribune](#))  
 Aînés: Hébert retourne à sa planche à dessin ([La Presse](#))

## La vieillesse: notre avenir à tous!

### Le dossier du "Repos du Vieillard" est lourd...

S'il y a peu ou pas de preuves, à part l'aveu, dans le cas Chiasson, il y a en ce qui concerne la direction du Repos, des preuves mais pas d'aveu.

Le ministère de la Justice, au cours des prochains jours et semaines, sera amené à décider s'il y a eu négligence coupable de la part de la direction du Repos, et si oui, à prendre les procédures qui s'imposeront.

Me Cyrille Delage, le commissaire, a déclaré dans son verdict, qu'il y avait de toute évidence de la négligence chez les propriétaires, même si tous les règlements existants avaient été effectivement suivis par les Tardif.

Sauf, et le commissaire n'a pas relevé le cas dans son verdict, en ce qui concerne la présence d'impotents au Repos, au nombre de cinq, dix, ou quinze, selon les divers témoins, présence qui va en contradiction avec le permis que détenait le Repos, autorisé à recevoir exclusivement des vieillards.

Le commissaire fera rapport aux différents ministères concernés, celui de la Justice notamment.

#### LE PERSONNEL

La négligence est évidente. Exemples: la nuit du feu, il y a

Quand le feu s'est déclaré, ces trois personnes, complètement affolées, se sont violemment retrouvées dans la rue, pour appeler du secours, laissant de ce fait, à l'intérieur du Repos en flammes, les pensionnaires dont plusieurs impotents.

De fait, l'enquête a démontré que les victimes sont mortes non pas du feu lui-même, mais plutôt d'intoxication, de monoxyde de carbone.

L'infirmière était absente depuis une quinzaine de jours. En son absence, c'est M. et Mme Tardif qui jouaient les infirmières: "pas de diplômes, mais seize ans d'expérience", dira M. Tardif.

Aucun exercice d'évacuation, en cas de catastrophe, n'avait jamais été fait. Quelques fois, l'alarme sonnait par erreur.

Il est donc possible qu'un certain nombre de pensionnaires ne l'aient pas prise au sérieux.

Pour l'usage des impotents: deux chaises roulantes et deux bassinettes sur roues. Or il y avait une douzaine d'impotents.

Enfin, au milieu du feu,

Libre opinion - Par Louis Roy - Ex-président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Le 2 décembre 1969. Un vieil édifice en bois, au cœur d'un magnifique village du Témiscouata, est la proie des flammes. Ancien hôtel transformé en maison de chambres, le bâtiment est une perte totale.

Cette nuit-là, « Le Repos du vieillard » deviendra le repos éternel pour trente-huit résidents âgés. Parmi eux, mon grand-père Ludger Roy. Un fier bûcheron de plus de 70 ans, droit et fort comme les arbres qui l'ont accompagné toute sa vie. Les noisettes qu'il gardait sous son lit de fer, dans des boîtes à chaussures, et qui faisaient notre régal lors de nos visites estivales, seront un souvenir que je conserverai de cette « cellule » dans laquelle il dormait.

La [suite](#) dans *Le Devoir*.

L'article ci-contre est paru dans [Québec-Presses du 18 janvier 1970](#) et peut être visionné au complet.

## Voisins Secours : entraide en cas de feu dans les résidences pour aînés

Un programme d'entraide en cas de feu dans des résidences pour personnes âgées faisant appel aux voisins de ces établissements sera implanté dès avril prochain partout au Québec. Le programme *Voisins Secours* consiste à mettre en place une procédure d'urgence en cas d'incendie à laquelle participent les voisins des résidences pour aînés. En cas de sinistre, les personnes demeurant près de l'endroit sont invitées à accueillir des

résidents, qui leur sont préalablement assignés, jusqu'à l'arrivée des secours. De cette façon, les autorités sont en mesure d'effectuer le décompte des survivants plus rapidement et ceux-ci obtiennent du réconfort dès leur évacuation.

La [suite](#) dans L'Écho de Laval.

# Commission parlementaire sur les conditions de vie en CHSLD

## Mémoire de l'AQDR

Une commission parlementaire a entendu à Québec des mémoires concernant les conditions de vie en CHSLD.

L'AQDR a présenté le 22 janvier (la journée précédant le drame de l'Isle-Verte) un [mémoire](#) intitulé *Une catastrophe annoncée*

Voir également la [vidéo](#) de la présentation.

## Mauvais traitements dans les CHSLD: une « guerre sociale » contre les aînés

Louis Plamondon n'y va pas par quatre chemins pour expliquer la série de mauvais traitements dans les CHSLD. Selon le président de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), les gouvernements sont peu intéressés à augmenter les budgets pour les personnes inactives, voire inutiles.

« Pourquoi les problèmes dans les CHSLD ne sont pas réglés? Notre compréhension est qu'il y a un virage depuis une dizaine d'années sur l'allocation des ressources des gouvernements aux inactifs. Il y a une guerre sociale qui est déclarée contre tout ce qui est la population inactive et inutile », a-t-il affirmé au *Soleil*.

M. Plamondon a fait ces commentaires avant de présenter un mémoire à la commission parlementaire sur les conditions de vie dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée.

La [suite](#) dans Le Soleil. Voir aussi sur [TVA](#).



L'AQESSS (Diane Lavallée, directrice générale) répond à l'AQDR dans son [blogue](#) et parle de mépris à l'endroit des CHSLD. Lire le [commentaire](#) du président de l'AQDR en réponse à l'AQESSS (le 3<sup>e</sup> commentaire suite au blogue de la directrice générale).

## Faire 4 000 km pour venir témoigner !



Gilbert Vachon ne voulait pas vivre dans le regret de ne pas l'avoir fait. Il a fait un voyage de 4 000 kilomètres, de Cold Lake en Alberta jusqu'à Québec, pour témoigner du triste sort qu'a connu sa mère dans un CHSLD.

Gilberte Lemieux est décédée le 1<sup>er</sup> avril 2011 des suites d'une plaie de pression au coccyx en raison d'un manque de suivi. Elle avait 83 ans. Elle avait été admise au CHSLD de Saint-Eustache, au nord de Montréal, après un accident vasculaire cérébral. Le rapport du coroner a conclu en une gestion déficiente des soins de santé. Pour sa part, le

Protecteur du citoyen a retenu qu'il n'y a pas eu de suivi du risque de plaie de pression pour Mme Lemieux. M. Vachon a porté plainte au criminel sans succès.

La suite de [l'article](#) du *Soleil*.

## Autres mémoires

CHSLD : la FIQ propose un modèle alternatif, [l'Aut'journal](#).

Accès universel et gratuit à des CHSLD publics de qualité, [mémoire](#) de la CSN.

Patients psychiatisés: «climat de terreur» dans des CHSLD, [Le Soleil](#), Fédération des préposés aux bénéficiaires du Québec.

CHSLD: «dumping» d'aînés dénoncé, [La Presse](#), Conseil pour la protection des malades (CPM) et la Fédération des comités des usagers et de résidents du Québec (FCURQ).

CHSLD: des divorces en blanc pour réduire les frais, [Le Soleil](#), FADOQ.

Sur le site de l'Assemblée nationale, on peut accéder à [tous les mémoires](#).

## CHSLD: une philosophie à changer

Des milieux de soins palliatifs, voilà ce que pourraient devenir les CHSLD avec l'alourdissement des cas des patients qui y sont hébergés et le virage vers les soins à domicile.

C'est ce qu'avancent Marie-France Simard et André Gagnière, qui président respectivement le comité scientifique et le comité consultatif du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur les soins aux aînés en CHSLD. Ils comptent proposer un changement de philosophie majeur, alors qu'en moyenne, les patients ne passent plus que les 18 derniers mois de leur vie en CHSLD. Une tendance qui ne peut que s'accroître avec le virage de l'assurance autonomie, qui vise un maintien à domicile le plus long possible.

« Nous avons consulté nos experts et, avec beaucoup de courage, ils se sont mouillés en nous disant que la philosophie d'intervention qui devrait être privilégiée en CHSLD est celle des soins palliatifs », dit Mme Simard, qui est aussi directrice générale de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal.

La [suite](#) dans *Le Devoir*.

Voir aussi : Hébergement des personnes âgées - Soigner ou soulager?, dans [Le Devoir](#).

## Nouvelles de l'AQDR

### AQDR Centre-du-Québec : Louis Plamondon plaide pour un plan de vieillissement positif

Le président de l'AQDR nationale, Louis Plamondon, était de passage à Drummondville, le lundi 10 février dernier, pour y présenter un plan d'action véritable d'un vieillissement positif au Québec. De fait, c'est dans le cadre de la tournée de mobilisation «Vieillir en sécurité au Québec» que M. Plamondon a fait un arrêt au centre communautaire Saint-Pierre où il était l'invité de l'AQDR section Centre-du-Québec. La visite du président Plamondon a été intégrée pour l'occasion dans le cadre du programme d'information, de formation et de prévention offert par cette section dont le siège social est à Drummondville. La [suite](#) dans *L'Express* de Drummondville.



Louis Plamondon a été accueilli à Drummondville par les membres du conseil d'administration de l'AQDR Centre-du-Québec et les représentants des députés, y compris Sébastien Schneeberger qui s'est joint à la discussion.

*Photo : Ghyslaine Bergeron – L'Express*

### AQDR Beauce : Les aînés ont le droit de se sentir toujours en sécurité

Hélène Morin salue la décision du gouvernement provincial qui exigera que les résidences pour aînés offrant plus de deux services à leurs locataires devront assurer une surveillance 24 heures par jour, sept jours par semaine.

Cette mesure sera effective à compter de juin prochain. La présidente de l'Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités de la région Beauce-Etchemins (AQDR B-E) se porte ainsi en désaccord avec la recommandation formulée par le Groupe de ressources techniques habitation Lévy (GRT).

Lire [l'article](#) de *L'Éclaireur Progrès*.

### Fin du courrier à domicile : l'AQDR Laval-Laurentides se mobilise

Mécontente de l'annonce des coupures de services à Postes Canada, qui sonnent la fin de la distribution postale à domicile, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) de Laval-Laurentides réplique avec une campagne de mobilisation.



L'AQDR invite la population et ses membres à remplir un coupon disponible au [www.aqdr.org](http://www.aqdr.org), dans lequel on souligne l'importance de maintenir la distribution porte-à-porte pour les aînés, et de le faire parvenir à la ministre Lisa Raitt. La suite dans le [Courriel Laval](#).

Voir aussi le [communiqué](#) dans le même sens de la Table régionale de concertation des aînés de l'Abitibi-Témiscamingue.

**Et n'oubliez pas d'envoyer à la ministre la carte que l'AQDR nationale a inséré dans la revue *La force de l'âge* du mois de mars que vous recevez en ce moment !**

## Non à la fin de la distribution du courrier par les facteurs

Lettre à la ministre responsable de Postes Canada

Par Ginette Tremblay-Roy, membre de l'AQDR Laval-Laurentides

Même si je demeure à Saint-Jérôme et que je ne reçois pas le courrier à mon domicile, je suis très sensible à la problématique que causera le retrait du service postal dans le milieu urbain envers les personnes aînées qui ont de la difficulté à se déplacer.

En plus, comme j'ai un fils aveugle, je peux vous dire que depuis plusieurs années, il se rend à la boîte rurale chercher le courrier mais ne peut le faire seul, il doit avoir un accompagnateur en tout temps. Donc même pour un habitué des boîtes rurales, c'est une tâche ardue. Il est chanceux d'avoir un parent à la maison et une sœur pour l'accompagner occasionnellement mais ceci lui enlève toute autonomie.

Je vous suggère également de faire l'essai dans un fauteuil roulant et de tenter de vous rendre chercher votre courrier. Si vous êtes chanceuse, il n'y aura pas de neige ou de glace et votre boîte sera assez basse pour que vous puissiez l'atteindre, autrement oubliez ça. Quand il neige ou qu'il y a de la glace, mon fils est incapable malgré toute sa bonne volonté de se rendre à la boîte rurale.

Je crois que vous devriez sérieusement penser à une façon de desservir les personnes qui présentent de réelles difficultés et continuer d'offrir un service sur mesure ou simplement abolir l'idée de retirer un tel service. [...] En tant que membre de l'AQDR Laval-Laurentides), je réclame que Postes Canada révise sa position pour tenir compte des besoins des aînés.

## AQDR Centre-du-Québec : appui à la Journée de la gentillesse



Belle mobilisation des sections AQDR pour l'appui à la section Centre-du-Québec pour la demande d'une Journée de la gentillesse au Québec, soulignée mondialement le 13 novembre dans plusieurs pays.

Après trois ans de demande d'appui, l'équipe AQDR, section Centre-du-Québec informe que le 13 novembre 2013, à l'Assemblée nationale, les quatre partis politiques ont appuyé la motion pour que cette Journée soit, au calendrier québécois, une mobilisation de prévention qui fait appel à des gestes de respect qui harmonisent les rapports sociaux.

Les membres du CA ont appuyé ce projet présenté par l'intervenante sociale, Louise Rajotte, qui a aussi initié au programme de défense de droits, celui d'un volet d'information, formation et prévention. Merci à chacune des sections pour votre appui. Vous êtes nos partenaires pour cette mobilisation. L'union fait la force!

**Photo : La délégation de l'AQDR Centre du Québec reçue au restaurant Le parlementaire par Yves-François Blanchet. Photo L'Express**

## L'AQDR devient membre du RMEPPA

A sa réunion du CA des 26-27 janvier, l'AQDR a décidé de devenir membre du *Regroupement pour le mieux-être des personnes en perte d'autonomie* (RMEPPA). Ce Regroupement réunit :

- la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ),
- le Réseau FADOQ, la Fédération des femmes du Québec (FFQ),
- l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP),
- le Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé (RIIRS)
- l'Association de personnes retraitées de la Fédération autonome de l'enseignement (APRFAE).



Le Regroupement s'est donné comme principal mandat de réclamer du gouvernement les soins et les services qui permettraient véritablement aux personnes en perte d'autonomie de vivre dignement, qu'elles soient hébergées, en attente d'être hébergées ou vivant à domicile. Pour y parvenir, le RMEPPA entend :

- dénoncer les situations qui mettent en péril le bien-être des personnes en perte d'autonomie et qui touchent de façon particulière les personnes âgées, dont une grande majorité de femmes;
- dénoncer les orientations du gouvernement, concernant les services aux personnes en perte d'autonomie, qui compromettent la qualité des soins et des services offerts;
- réclamer une amélioration du financement public des ressources d'hébergement ainsi que des services sociaux et de santé et faire en sorte que la prestation publique de ces soins soit une priorité pour que prime toujours la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie;
- exercer une vigilance par rapport à toute politique, orientation ou initiative gouvernementale visant à modifier les soins et les services offerts aux personnes en perte d'autonomie et en faire la critique en fonction du meilleur intérêt des personnes en perte d'autonomie.

Le RMEPPA a également une entente de collaboration avec la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) et l'appui des Médecins québécois pour le régime public (MQRP).



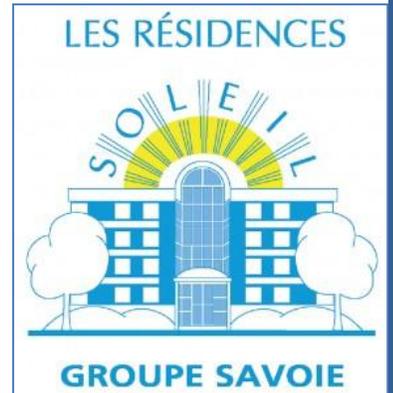
Denise Pilon, membre active du CA de l'AQDR Ahuntsic-St-Laurent et du comité national Habitat, a accepté d'être la représentante de l'AQDR nationale au RMEPPA.

Le RMEPPA avait annoncé sa création le 11 février 2013. On peut lire en rappel [l'article](#) de TVA Nouvelles là-dessus.

# Hébergement

## Débouté en Cour d'appel, Eddy Savoie pourrait être obligé de révéler toute sa fortune

L'homme d'affaires Eddy Savoie vient d'encaisser une autre défaite: la Cour d'appel du Québec a rejeté pour une seconde fois la semaine dernière sa demande d'appel du jugement de première instance concernant sa poursuite de 400 000 \$ contre Pierrette Thériault-Martel, qui critiquait la qualité des soins au CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf. L'homme d'affaires devra donc revenir devant le tribunal à la mi-avril et pourrait être obligé de révéler toute sa fortune, que certains évaluent à plusieurs dizaines de millions de dollars. La [suite](#) sur TVA Nouvelles.



## Centre d'hébergement Cooke : dix ans sans visite des évaluateurs

Le 19 février prochain, cela fera 10 ans que le Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) Cooke, de Trois-Rivières, n'a pas reçu la visite des évaluateurs du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), à moins qu'une inspection n'ait lieu dans les semaines à venir.

Ce constat a de quoi étonner, surtout quand on sait que le dernier rapport ministériel sur la qualité de vie au CHSLD Cooke, qui remonte à 2004, n'était pas très élogieux. À l'époque, le document avait fait la manchette parce qu'on y faisait état de patients traités de façon inadéquate par certains membres du personnel.

Lire la [suite](#) dans *L'Écho de Trois-Rivières*.

## Prendre soin des aînés pour moins de 11 \$ l'heure



Avec le vieillissement de la population, plusieurs centres d'hébergement privés (CHP) pour personnes âgées ont ouvert leurs portes. Souvent, le gouvernement a recours à ces centres pour pallier le manque de places en CHSLD. Mais pour les employés, les conditions de travail y sont souvent moins bonnes que dans le secteur public, avec des salaires qui frôlent le minimum et de grosses responsabilités.

Une préposée d'un centre d'hébergement privé (CHP) de la région a récemment contacté le journal pour dénoncer ses mauvaises conditions d'emploi. Ayant déjà travaillé dans le secteur public, elle a volontairement choisi d'aller vers le privé afin d'avoir un meilleur contact avec sa clientèle et d'alléger sa charge physique, car les résidents des CHP sont semi-autonomes ou autonomes, contrairement à ceux des CHSLD qui sont souvent lourdement handicapés.

La [suite](#) et le [point de vue](#) des propriétaires (Le Soleil de Châteauguay).

## Entretien ménager : des résidences pour aînés menacent de fermer

Forcés de respecter un décret ministériel sur les conditions de travail des employés d'entretien ménager, des dizaines de propriétaires de résidences privées pour aînés envisagent de fermer leurs portes. La situation est si criante, que Québec promet de corriger la loi, a appris *La Presse*. Il y a 15 ans, le gouvernement a adopté un décret afin d'assurer de bonnes conditions de travail aux employés assurant l'entretien ménager des édifices publics, comme les centres commerciaux, les hôpitaux et les écoles. Le salaire de ces employés s'établit aujourd'hui entre 15,98 \$ et 16,41 \$ l'heure. La [suite](#) dans *La Presse*.

## Loews Le Concorde : les personnes âgées et dynamisme urbain sont-ils incompatibles?



La famille Savoie, propriétaire des Résidences Soleil, a conclu une entente de principe avec [Loews Le Concorde](#) dans l'idée de reconvertir l'ancien hôtel en résidence pour personnes âgées autonomes. L'annonce a provoqué un mécontentement chez certains commerçants de la Grande Allée. Ils ne voient pas d'un bon œil l'arrivée possible de cette clientèle dans le quartier. Peut-on parler d'âgisme ? Les personnes âgées et le dynamisme urbain font-ils bon ménage ? Catherine Perrin en discute avec Gérald Lépine du Réseau FADOQ à [Radio-Canada](#).

## Hébergement pour aînés: la fin des appels d'offres ?

Dans un projet de règlement diffusé plus tôt cette semaine, Québec annonce son intention de mettre un terme aux appels d'offres pour le renouvellement des contrats d'hébergement pour aînés et pour personnes vulnérables. Mais la Confédération des syndicats nationaux (CSN) craint plutôt que Québec ouvre ainsi toute grande la porte aux contrats de gré à gré dans ce secteur.

Dans son projet déposé mercredi, le gouvernement «*permet la conclusion de gré à gré de contrats de services destinés à assurer la continuité de services de santé ou de services sociaux dispensés à des personnes vulnérables*».

Par personnes vulnérables, on entend notamment les aînés, les personnes en difficulté d'adaptation, en situation de dépendance ou ayant des problèmes de déficience.

La [suite](#) dans *La Presse*.



## Des baby-boomers réinventent la maison de retraite

Les 50-70 ans ne voudront sans doute pas vieillir de la même façon ni au même endroit



Diane Morency, la présidente de la Coopérative Rêve Bleu à Verdun, dans l'appartement de Diane Dufort. Photo : Myriam Fimbry

que leurs vieux parents. Le mouvement Radical Resthomes, lancé par une anglophone de Montréal, voudrait réinventer la roue. La résidence de personnes âgées, ce n'est pas pour Janet Torge, 67 ans : « *Oh my God! C'est un ghetto. Le gérant décide de tout. Ça ne marche pas avec nous, les boomers. On n'aime pas se faire imposer des règlements* ». La [suite](#) sur Radio-Canada

## Assurance autonomie

### Sous-traitance et précarisation en aide à domicile

**Une conférence (36 minutes) de Louise Boivin, professeure à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). On y voit se dessiner les impacts prévisibles et vraisemblables du projet d'assurance autonomie.**

Les Québécoises ont bénéficié de la création d'emplois syndiqués dans le secteur public à partir des années 1960. Aujourd'hui, la sous-traitance des services publics, comme l'aide à domicile, entraîne une fulgurante précarisation d'emplois féminins, occupés par de nombreuses femmes « racialisées » ou immigrantes.

Le 14 janvier, l'ORÉGAND, en collaboration avec le Réseau québécois en études féministes ([RéQEF](#)) et le Comité de recherche 04 de l'Association internationale des sociologues de langue française ([AISLF](#)), organisait une conférence-midi au cours de laquelle [Louise Boivin](#), professeure au Département des relations industrielles de l'UQO, présentait les résultats de sa recherche portant sur les mécanismes de la précarisation du travail dans les services d'aide à domicile offerts par des sous-traitants et les défis qu'elle pose à l'action syndicale.



À la fin des années 1970, Québec a commencé à prendre en charge les services d'aide à domicile. Les auxiliaires familiales ou sociales d'alors négociaient collectivement leurs conditions de travail. Quarante ans plus tard, l'organisation de ces services par l'État se base de plus en plus sur la sous-traitance, ce qui a pour conséquence de précariser ces emplois au point où Mme Boivin parle d'un recul historique majeur. La suite sur [Orégand](#).

À la fin des années 1970, Québec a commencé à prendre en charge les services d'aide à domicile. Les auxiliaires familiales ou sociales d'alors négociaient collectivement leurs conditions de travail. Quarante ans plus tard, l'organisation de ces services par l'État se base de plus en plus sur la sous-traitance, ce qui a pour conséquence de précariser ces emplois au point où Mme Boivin parle d'un recul historique majeur. La suite sur [Orégand](#).

## Le maintien à domicile des personnes âgées en Europe

Mercredi 12 février, le gouvernement français a présenté son projet de loi sur l'autonomie des personnes âgées. Celui-ci est centré sur les aides financières permettant de rester le plus longtemps possible à domicile. Le maintien à domicile est aussi la priorité dans les autres pays européens, malgré une multitude de modèles. Bien que récentes pour la plupart, les politiques de prise en charge de la dépendance sont très diverses en Europe. Il est toutefois possible d'isoler quatre grands modèles.



Des personnes âgées dans un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), à Lens. PHILIPPE HUGUEN / AFP

Lire la suite de [l'article](#) du journal *La Croix*.

## Une présentation diapo sur l'assurance autonomie

La Coalition solidarité santé, dont l'AQDR est membre, a réalisé un [Power point](#) qui explique le projet de loi 67 concernant l'assurance autonomie. On y décrit ce que dit le projet de loi mais surtout... ce qu'il ne dit pas !



## Bravo à l'AQDR pour sa présentation en commission parlementaire

Lettre d'Isabelle Chabot

Éducatrice spécialisée, agente de développement, Fossambault-sur le-Lac

J'ai visionné la présentation du mémoire sur l'Assurance autonomie de l'AQDR en commission parlementaire, faite le 6 novembre. Je tiens à vous exprimer mes félicitations pour vos propos et commentaires. Tout d'abord, vous m'avez permis de mieux comprendre et de saisir davantage les enjeux.

J'étais sincèrement heureuse de vous entendre sur:

- la nécessité d'accorder une attention particulière aux femmes, clientèle plus vulnérable;
- le développement de services d'accompagnement;
- des allocations modulées selon les revenus de la personne;
- la nécessité **d'évaluer la qualité des services** et le processus d'évaluation continue;
- un regard à poser sur les entreprises d'économie sociale en lien avec la qualité des services;
- la **cohérence** et l'arrimage qui doit être fait entre les différents programmes de subvention, les ressources du milieu et l'Assurance autonomie;

- la nécessité de **soutenir et d'intégrer les proches aidants** dans cette démarche et dans les plans de service.

Merci pour cette représentation, vous contribuez au mieux-être des familles.

## Santé

### La place du privé

**Entrevue du ministre de la Santé et des Services sociaux avec Paul Arcand (30 janvier 2014)**

« Lorsqu'on laisse introduire du privé de plus en plus, ça coûte de plus en plus cher au contribuable. Ce qu'il ne paie pas de sa poche de gauche avec son impôt, il est obligé de le payer encore plus avec sa poche de droite au niveau du système privé. On sait très bien, pis vous regardez tous les pays à travers le monde, ce qui coûte le moins cher et là où on peut le mieux contrôler les dépenses, c'est dans un système de santé public universel comme celui que nous avons. On a juste à regarder nos voisins du Sud, les Américains, ça leur coûte presque deux fois plus cher, leur système de santé, et je pense qu'on a un système de santé qui permet de contrôler les dépenses, encore faut-il être capable de colmater les brèches qui ont été faites dans notre système de santé... »



La [suite](#) sur 98,5 FM.

Source : Coalition solidarité santé.

### Québec se penche sur la rémunération des médecins

Robert Salois, le Commissaire à la santé et au bien-être, donne aujourd'hui le coup d'envoi à une vaste réflexion sur la rémunération des médecins omnipraticiens et spécialistes, alors que la facture annuelle atteindra les 7 milliards en 2016, dernière année de la plus récente convention conclue avec Québec. La [suite](#) dans La Presse.

### Les augmentations accordées aux médecins n'ont pas amélioré l'accès aux services



Malgré l'augmentation substantielle de la rémunération accordée aux médecins omnipraticiens et aux spécialistes de 2007 à 2011, le volume des soins médicaux prodigués par ces médecins a soit stagné, soit diminué au cours de la même période.

C'est ce que révèle une étude menée par Damien Contandriopoulos, professeur à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal, et Mélanie Perroux, publiée récemment dans la revue canadienne *Healthcare Policy*.

Lire la suite dans [U. de M. Nouvelles](#).

## Un holà aux frais accessoires

Avec la volonté avouée de freiner la multiplication des frais exigés des patients parfois pris en otages, le Collège des médecins du Québec se donne des dents pour agir et propose une révision de son code de déontologie. Ce sont les besoins médicaux des patients qui doivent conditionner l'accès aux soins et non pas la capacité de payer des patients, veut rappeler le Collège. En entrevue avec *Le Devoir*, le syndic et directeur de la division des enquêtes, François Gauthier, confie que c'est le principe directeur qui a inspiré cette révision. « *Un médecin peut être un homme d'affaires, mais il ne doit y avoir aucune confusion avec son rôle de médecin.* »

La [suite](#) dans *Le Devoir*, avec un autre [article](#) pertinent.

Sur la coalition qui s'est formée contre ces frais, voir le [communiqué](#) de la Coalition solidarité santé. l'article de [24hMontréal](#) et, à Radio-Canada, sur la [position](#) de Médecins pour le régime public.

## Bonne nouvelle : deux CSSS refusent la fusion

Centre de santé et de services sociaux  
d'Ahuntsic et Montréal-Nord

À la suite du dépôt d'une étude de faisabilité, la fusion entre les CSSS Ahuntsic-Montréal-Nord et Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent n'aura finalement pas lieu, faute d'avantages pour la population. Le CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent (BCSTL) a indiqué par voie de communiqué que les membres de son conseil d'administration (CA) ont choisi de ne pas fusionner avec le CSSS Ahuntsic-Montréal-Nord (A MN), au grand soulagement des travailleurs qui craignaient que les services à la population en souffrent. D'après la présidente du CA du CSSS BCSTL, il n'y avait pas suffisamment d'avantages pour procéder à la fusion.

Centre de santé et de services sociaux  
de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent

La [suite](#) dans *Le Journal de Montréal*

Centre affilié universitaire

# Sur la place publique

## Pour un bien commun et des finances publiques en santé

Par Jacques Benoit - Coordonnateur, Coalition solidarité santé

Dans le cadre des consultations pré-budgétaires du gouvernement du Québec, la Coalition solidarité santé vous soumet quelques idées pour permettre qu'un réel redressement des finances publiques s'opère et que la société québécoise puisse conjuguer justice sociale, fiscale et budgétaire.

Tout d'abord, concernant le régime d'assurance médicaments : un seul régime universellement public, en lieu et place du régime hybride public-privé actuel, augmenterait le pouvoir du gouvernement dans l'achat de médicaments aux pharmaceutiques. Jumelé à une politique du médicament, cela permettrait de mieux en contrôler les coûts. Comme l'a démontré le chercheur Marc-André Gagnon, on pourrait ici faire des économies pouvant atteindre un milliard de dollars annuellement.

La suite dans [Le Devoir](#).

Note : le 31 janvier, une délégation de la Coalition solidarité santé, formée de Isabelle Langlois (R des centres de femmes), Lise Goulet (CSQ), Jeff Begley (FSSS-CSN) et Jacques Benoit a rencontré le cabinet du ministre Marceau pour faire part de ses préoccupations à l'occasion des consultations pré-budgétaires.

## Gérontophile dans une société âgiste

Ma chum est outrée. Sa mère de 86 ans est placée dans une résidence publique car elle ne se déplace plus. Son père de 92 ans, qui vient tout juste d'être diagnostiqué de la maladie de Parkinson, vit au-dessus de son logement depuis le printemps dernier et mange avec elle, sa fille unique, chaque soir. Chez elle : trois jeunes enfants, un chum, un chien, un chat, beaucoup de vie et son papa qui l'inquiète. « *C'est quoi, toute cette mascarade avec les vieux ? Je suis tellement en colère !* », me dit-elle en faisant allusion à la surenchère médiatique entourant le drame de L'Isle-Verte.

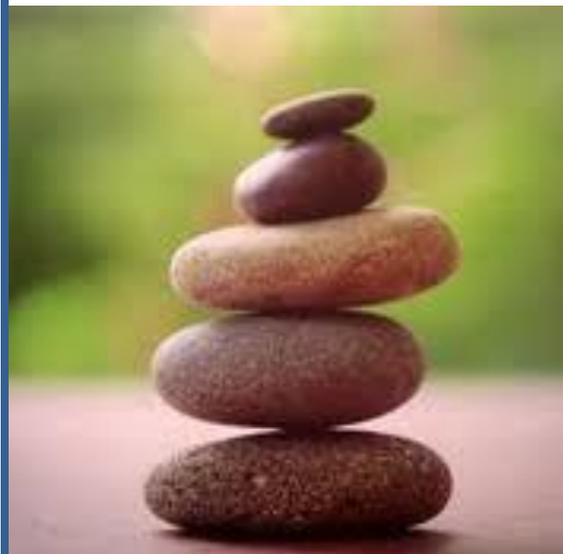
La [suite](#) de l'article de Josée Blanchette, *Le Devoir*.



## L'organisation communautaire : la face cachée des compressions budgétaires en CSSS

Les établissements publics de santé et de services sociaux sont aux prises avec des compressions budgétaires dont les victimes risquent d'être les communautés qu'ils desservent. Des CSSS ont annoncé, ou envisagent, de réduire leurs effectifs en organisation communautaire qui sont déjà en deçà des besoins et des demandes des collectivités qui veulent prendre en main leurs problèmes sociaux et de santé.

L'organisation communautaire est enseignée dans neuf universités au Québec et s'appuie sur un savoir et des compétences spécifiques. Les professionnels en organisation communautaire ont pour tâche principale de soutenir et rendre plus efficace l'action collective menée localement par les personnes, les groupes et les institutions (municipalités, écoles, etc.) qui veulent changer les problèmes qui les confrontent en réponses adaptées à leurs besoins.



Depuis la création des CLSC il y a 40 ans, le Québec peut compter sur les services d'organisation communautaire qui ont contribué à la mise en place d'une série de ressources communautaires dont les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, les services de garde à la petite enfance, les centres d'action bénévole, les maisons des jeunes, les coopératives d'habitation, les services alternatifs

en santé mentale, nombre d'entreprises d'économie sociale et de groupes d'entraide, etc.

La [suite](#) de ce texte de Denis Bourque, professeur à l'Université du Québec en Outaouais sur le blogue de l'Ordre des travailleurs sociaux.

## Les retraites des employés de l'État : des « Cadillac » ?

Depuis quelque temps, les régimes de retraite, notamment ceux du monde municipal et du secteur public, reviennent plus souvent dans l'actualité. On montre du doigt leur générosité et la faible quote-part que doivent financer les employés. Mais est-ce vraiment le cas pour les régimes de retraite des 550 000 salariés de l'État québécois, autres que ceux des policiers provinciaux, des juges de la Cour du Québec ainsi que des élus eux-mêmes ?



Depuis 1973, tous ces salariés, syndiqués comme cadres, participent à un régime de retraite « à prestations déterminées » qui leur permet de recevoir une rente liée à leur salaire en fin de carrière ; celle-ci peut représenter 40 %, 60 %, 70 %, etc., selon qu'ils auront travaillé 20, 30, 35 ans, etc. Leur rente est majorée chaque année d'au mieux pour « la moitié de l'inflation », pour ceux qui prennent leur retraite actuellement. À 65 ans, elle est réduite d'un montant équivalent à celle qui leur est payable par la RRQ de sorte que leurs revenus de retraite demeurent alors quasi

inchangés, si ce n'est de la pension de vieillesse qui peut s'ajouter. Ainsi, avec des revenus en baisse de plusieurs points par rapport au temps où ils travaillaient, il serait étonnant que ceux-ci puissent soudain rouler en voiture de grand luxe une fois à la retraite.

La [suite](#) de cette libre opinion, dans *Le Devoir*.

## Les régimes de retraite moins généreux? Le système de santé fragilisé? De faux problèmes!

Le vieillissement de la population au Québec et au Canada est souvent invoqué pour prédire tantôt des hausses significatives des coûts des soins de santé, tantôt une pénurie de travailleurs pour payer les retraites des babyboumeurs. Mais ce phénomène aura-t-il vraiment de telles répercussions?

*« Bien qu'il s'agisse d'un phénomène important, le vieillissement de la population a le dos bien large et il ne justifie pas certains discours alarmistes »*, lance tout de go Yves Carrière, professeur au Département de démographie de l'Université de Montréal depuis l'été dernier

La [suite](#) dans *U. de M. Nouvelles*.



## Les retraités veulent avoir leur mot à dire sur les projets de restructuration de leurs régimes de retraite

La Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale demande à la ministre Agnès Maltais, responsable de ce dossier, de corriger le tir et de respecter les droits que les retraités ont acquis dans leurs régimes de retraite et pour lesquels ils ont contribué. À l'occasion des Forums de janvier 2014 sur les régimes de retraites des secteurs universitaire, municipal et privé, Madame la ministre Maltais s'était dite disposée à légiférer pour que les personnes retraitées puissent être appelées à sacrifier certains avantages de leur régimes de retraite. Pour la Table de concertation, une telle déclaration constitue une menace directe à la sécurité financière des personnes concernées.

La [suite](#) du communiqué de la Table de concertation.

## 1 % de la population détient 50% des richesses

Les inégalités économiques continuent de se creuser dans la plupart des pays, fait valoir Oxfam. Les inégalités économiques se sont amplifiées rapidement dans la plupart des pays depuis le début de la crise, a dénoncé lundi l'ONG Oxfam dans un rapport publié à la veille de l'ouverture du Forum économique mondial de Davos. Ainsi, près de la moitié des richesses mondiales sont aujourd'hui détenues par 1 % de la population, selon l'ONG, qui rappelle que les 85 personnes les plus riches possèdent autant que la moitié la plus pauvre de la population.



La [suite](#) dans *Le Devoir*

## Nos aînés souffrent-ils de pauvreté et de préjugés?

**Par Gisèle Gobeil, administratrice**

**Au nom des membres du Conseil d'administration, AQDR Alma**

Permettons-nous d'abord quelques réflexions. Que définissons-nous exactement par ces mots : « pauvreté », « être pauvre »? Y en a-t-il tant que ça de « pauvreté », de « pauvres » autour de nous? Qui sont-ils, où sont-ils? Et en trouve-t-on de même parmi les personnes âgées, ceux qu'on appelle poliment les « aînés »?

Certains commentaires lancés facilement sont parfois surprenants, pour ne pas dire confrontants. Par exemple : « Y a bien des gens qui se plaignent de pauvreté pour mieux

profiter du système! » - « Comment se plaindre de pauvreté quand il y a tellement de services gratuits, d'aide disponible, de popotes populaires, de centres d'action bénévole ? »- « Les vieux bénéficient de plein de privilèges : on paye leurs lunettes, leurs médicaments, leur pension, les soins de santé, on leur donne des réductions un peu partout et des surplus de revenu garanti ! Et finalement, ils se retrouvent bien installés dans des résidences protégées et des hôpitaux de soins de longue durée! »



Ces réflexions assez courantes contiennent peut-être une certaine teinte de vérité, mais n'évoquent-elles pas surtout de subtils préjugés qui risquent de fausser notre compréhension et de bloquer notre porte à une action solidaire ? Admettons avec prudence que la notion de « pauvreté » puisse être bien relative, selon notre échelle de besoins et de désirs, notre compétence à bien gérer notre budget. Une personne peut se

percevoir comme « pauvre » dans sa situation, alors que l'autre s'y considèrera suffisamment bien nantie. Les perceptions diffèrent et les interprétations aussi. Le sujet devient délicat, voire même tabou.

Considérons des faits plutôt que des intuitions. De nombreux aînés bénéficient d'une rente professionnelle issue d'un régime privé qu'ils se sont « payée » au cours de leur carrière, quand ils « travaillaient » avec des salaires convenables, négociés par de solides syndicats et associations qui continuent de militer pour obtenir l'indexation de leur rente au coût de la vie. Ce qui leur assure la plupart du temps, un revenu assez confortable pour leur retraite.

Lire la [suite](#).

## *Allez, on parle de la Charte !*

### **La Charte de la laïcité : pourquoi reculer?**

**Par Claire Leduc  
Saint-Basile-le-Grand**

Espérons que nous pourrons continuer à avancer avec le soutien de la Charte sur la laïcité ! Que nos filles et petites-filles continueront à s'épanouir et se dépasser comme Mylène Paquette et Julie Payette. Nous sommes les femmes les plus privilégiées au monde; nous pouvons prendre en main notre destin et assumer nos choix. Les nouveaux hommes solides et en particulier les nouveaux pères assumant les responsabilités de leurs enfants sont heureux de cette intimité et ne reviendront pas au modèle du Pater Familias. Ce progrès est préparé depuis cent ans par nos grands-mères comme celle de Lise Payette.

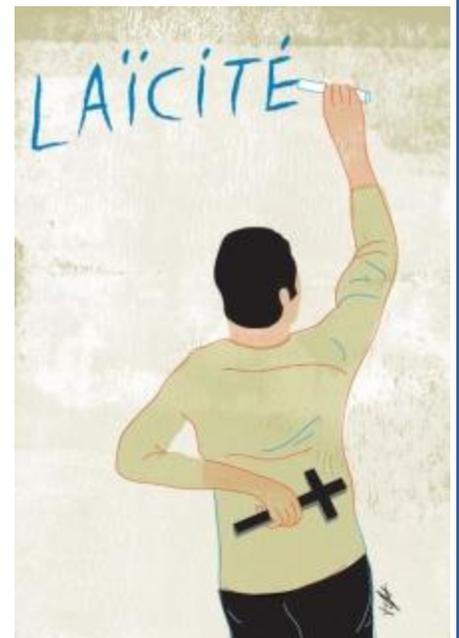


Photo : Illustration Tiffet

Cependant, soyons vigilants. Pourquoi nos jeunes enfants seraient-ils gardés et éduqués par des femmes couvertes de voiles et marchant deux mètres derrière leur mari ? Pourquoi nos aînés les plus vulnérables ne pourraient-ils se faire laver les parties génitales pour des raisons religieuses, comme le mentionne le 8 janvier 2014, Lise Payette à l'émission *Les Francs Tireurs* de Télé-Québec?

Pour les générations futures, hommes et femmes, enfants et aînés, ne perdons pas nos acquis. Favorisons l'éducation laïque, humaniste, scientifique et sportive pour nos filles comme pour les garçons, telle que c'est possible maintenant. Et assurons-nous que les aînés reçoivent des soins d'hygiène adéquats, peu importe la religion du personnel soignant. Nous en serons tous et toutes plus forts.

## Charte de la laïcité : la position intéressante de la CSN

Par Jacques Fournier  
AQDR St-Michel

Parmi les nombreux textes, pour et contre, que j'ai lus au sujet de la Charte de la laïcité, [celui de la CSN](#) (voir la [position détaillée](#)) m'apparaît particulièrement intéressant. Dans la bonne tradition des compromis, qui sont le lot quotidien des syndicats, la CSN propose que le port des signes ostentatoires ne soit interdit qu'au personnel des écoles primaires et secondaires, ainsi qu'au personnel des garderies privées et publiques, au nom de la vulnérabilité des enfants qu'il faut protéger. Cela rejoint le fait que le Québec soit le seul État en Amérique du nord qui interdit la publicité destinée aux enfants.

Je crois qu'il y a là une position qui permettrait de rallier de nombreuses personnes, tant parmi celles qui s'opposent aux interdictions tous azimuts que celles qui disent : « Il faut faire quelque chose, envoyer un signal ». Comme le sociologue Guy Rocher, la CSN est par ailleurs favorable à une « clause grand-père » : l'emploi des personnes en poste est protégé et la charte s'applique aux nouvelles embauches.



J'avoue en toute simplicité que je m'identifie souvent et profondément aux positions de la CSN. J'ai été membre bénévole (pas toujours « libéré » de ses tâches) d'un exécutif local CSN pendant de nombreuses années. J'ai participé à de nombreuses instances (congrès, conseils, etc.) tant au national, qu'à la fédération (FSSS-CSN) et au régional (Conseil central de Montréal).

J'ai toujours été impressionné par la qualité des débats démocratiques. Le syndicalisme, quand c'est bien pratiqué, c'est une très bonne école de démocratie. Je me souviens des témoignages de confrères et consœurs de travail, au retour d'une réunion nationale d'instance syndicale : « *Jacques, je ne pourrai plus jamais assister à une AG de notre syndicat sans me rappeler tout le travail de réflexion qui se fait en amont de nos réunions locales, pour bâtir un argumentaire, pour tenir compte de tous les points de vue et de notre expérience collective* ».

Je ne dis pas que la position de la CSN dans le dossier de la Charte de la laïcité est parfaite. Je dis qu'elle est une très belle contribution au débat et qu'elle marque un esprit d'ouverture que l'on ne trouve pas partout.

## Soirée sur les 10 ans des fusions dans le réseau de la santé : 12 mars

La [Coalition solidarité santé](#) tiendra à Montréal une assemblée publique sur *Les dix ans des Centres de santé et de services sociaux (CSSS): quel bilan ?* Ce sera finalement le **12 mars** (au lieu du 6 février), toujours de 19h à 21h30 au Centre St-Pierre, 1212 rue Panet, à Montréal.

Il y aura un panel de personnalités invitées à brosser leur propre bilan des 10 ans de fusions forcées et de la création des CSSS. Il sera composé de :

- David Levine (ex-PDG de l'Agence de Montréal)
- Johanne Archambault (ex-DG du CSSS-IUGS et ex-responsable de l'Observatoire québécois des réseaux locaux de santé)
- André-Pierre Contandriopoulos (prof. U. de Mtl)
- René Lachapelle, Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire (UQO) et ex-organisateur communautaire du réseau SSS.

Renseignements : <http://www.cssante.com> ou 514 442-0577.



## SAVIEZ-VOUS QUE... ?

Par Gilles Boucher  
AQDR MRC Abitibi

### La France et la fin de vie des aînés

Après avoir consacré son rapport 2012 à la question de la *Fin de vie à domicile*, en 2013 l'Observatoire National de la Fin de Vie a décidé de mettre un coup de projecteur sur la fin de vie des personnes âgées. Attention ! Commençons par nous situer. Si nous étions en Suisse, le mois dernier, nous voici en France là où, manifestement, on trouve un « Observatoire National de la Fin de Vie » (ONFV) ; organisme qui vient donc de rendre public son rapport 2013 traitant effectivement de la fin de vie des aînés.

En cliquant [ICI](#) vous ouvrirez une page multiple donnant accès, au choix, au rapport complet (163 pages) et à la synthèse (32 pages), cette dernière étant amplement suffisante à donner une bonne idée de la pensée de l'ONFV face à la fin de vie des aînés.

Quelques conclusions à ce propos : les trois-quarts des personnes âgées qui finissent leur vie en EHPAD n'ont pas choisi d'y vivre : leur entrée en institution s'explique d'abord par l'impossibilité de rester à domicile. D'abord, l'EHPAD étant tout simplement un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, on s'étonnera peut-être de constater que moins de 15% des maisons de retraite disposent d'une infirmière la nuit. « *Si c'était le cas de tous les EHPAD, précise le rapport, cela permettrait d'éviter 18 000 hospitalisations de fin de vie par an.* »

Et puis une affirmation, qu'il serait sans doute intéressant de vérifier chez nous, à l'effet que « *contrairement à une idée reçue, le vieillissement a un impact limité sur les dépenses de santé : au cours de la dernière année de vie, le coût des soins est d'autant plus faible que les personnes sont âgées.* » Tiens donc ! Allez savoir combien sont ceux qui pensent précisément le contraire...



Enfin parmi quelques-unes des recommandations accompagnant les réflexions les plus intéressantes, on note celle de mettre en place une infirmière de nuit pour 250 à 300 places d'EHPAD, le cas échéant de façon mutualisée entre plusieurs établissements. La recommandation de faire de l'accompagnement de la fin de vie une priorité nationale en matière de formation continue. Enfin celle d'élaborer et diffuser un outil simple de repérage des situations de fin de vie dans les services d'urgences.

Selon l'ONFV, si l'on n'y prend garde, la fin de la vie des personnes âgées pourrait devenir un véritable naufrage social et la mort des personnes

âgées survenir en trois temps : d'abord par exclusion de la « vraie vie », celle des gens qui bougent, vont vite, travaillent, produisent et sont rentables... Puis une mort par regroupement (et en même temps par isolement) dans des établissements où chacun fait du mieux qu'il peut avec les moyens dont il ne dispose pas pour éviter l'indignité de certaines situations, en dehors du regard de tous. Enfin la mort à l'hôpital, dans le couloir d'un service d'urgences ou après un long passage dans différents services hospitaliers, dont l'objectif principal est de maintenir en vie les personnes malades.

Personne ne le crie sur les toits, mais plusieurs auront pensé qu'ici, on en est déjà, beaucoup trop souvent, à cette mort dans le couloir d'un service d'urgences...



## Grand parleur...

Un gars roule dans la campagne beauceronne lorsqu'il voit une affiche **Chien parlant à vendre** sur la devanture d'une vieille maison délabrée. Il sonne à la porte et le propriétaire lui dit que le chien est dans la cour.

Dans la cour, le gars voit un beau labrador beige.

« Tu parles ? », demande-t-il au chien.

« Yep », lui répond le labrador.

Estomaqué, le gars dit au chien : « *Raconte-moi ton histoire.* »

« OK, dit le labrador. *Quand j'étais jeune, je me suis rendu compte que je pouvais parler. Alors j'ai décidé d'aider le gouvernement et la GRC m'a recruté. On m'a expédié à travers le monde auprès de nos ambassades dans plusieurs pays pour espionner les chefs d'État étrangers. Je fus l'un des espions les plus efficaces au cours des huit années suivantes.*



*Mais... le décalage horaire m'a usé, et comme je prenais de l'âge, j'ai décidé de ralentir mes activités.*

*J'ai accepté une petite job à l'aéroport Pierre-E.-Trudeau comme agent de sécurité. À force de renifler des personnages à l'aspect louche et en prêtant l'oreille aux chuchotements, j'ai découvert un tas de transactions illicites, et j'ai été décoré de nombreuses médailles.*

*Et un jour je me suis marié, j'ai eu une trêlée de chiots, et maintenant je suis retraité.* »

Le gars n'en croit pas ses yeux. Ni ses oreilles. Il se tourne vers le propriétaire et lui demande combien il veut pour son chien.

- Dix piastres », lui répond le propriétaire.
- Hein ? Dix dollars ? Ce chien est incroyable ! Pourquoi diable le vendez-vous si peu cher ?
- Parce que c't'un péteux de broue, il n'est jamais sorti d'la cour !

**LA FORCE DES S@GES – Bulletin électronique de l'AQDR**

**Rédacteur en chef :** Jacques Fournier

**Révision et mise en page:** Anne Falcimaigne

**Responsabilité :** Comité des communications de l'AQDR

*Les textes n'engagent que leurs auteurs et reflètent la richesse de nos débats.*

***Numéro d'avril 2014***

**Envoyez vos textes avant le 15 mars**

**À : [jacques.talbot-fournier@sympatico.ca](mailto:jacques.talbot-fournier@sympatico.ca)**

